

**Programme Interreg V-A France – Italie
ALCOTRA**

**APPEL A PROJETS
POUR LA PRESENTATION DE PROJETS SIMPLES.**

La Région Rhône-Alpes - Autorité de Gestion du Programme *Interreg V-A France-Italie ALCOTRA* en application des décisions prises au cours du Comité de Suivi de Marseille qui s'est tenu le 15/06/2015, ouvre le deuxième appel à projet du mardi 15 septembre au mardi 17 novembre 2015, sur tous les objectifs spécifiques (OS) du programme.

Les conditions de cet appel sont les suivantes :

1. Les crédits FEDER qui pourront être alloués représentent s'élèvent à 23 457 171 € répartis de la façon suivante :

pour l'OS 1.1 « Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprise) et développer des services innovants au niveau transfrontalier »	2 345 717 €
pour l'OS 1.2 « Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique »	1 172 859 €
pour l'OS 2.1 « Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique »	1 876 574 €
pour l'OS 2.2 « Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques »	2 814 861 €
pour l'OS 3.1 « Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA »	6 568 008 €
pour l'OS 3.2 « Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière »	2 814 861 €
pour l'OS 3.3 « Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement »	1 172 859 €
pour l'OS 4.1 « Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurale »	2 345 717 €
pour l'OS 4.2 « Accroître l'offre éducative et de formation et les compétences professionnelles transfrontalières »	2 345 717 €
TOTAL	23 457 171 €

Dans l'hypothèse où les sollicitations financières des projets en mesure d'être programmés seraient supérieures au montant des crédits FEDER disponibles de la mesure considérée, le Comité de Suivi procédera à la hiérarchisation des projets en se référant au score attribué à chaque projet. Les scores sont attribués sur la base de critères indiqués dans le « Document de mise en œuvre ».

2. Toute structure définie comme éligible dans le cadre du Document de Mise en Œuvre sur les OS concernés peut présenter des projets lors de cet appel
3. Les projets déposés devront répondre aux caractéristiques des projets simples mentionnées dans le Document de Mise en Œuvre.
4. Avant leur dépôt des projets, le partenariat doit prendre contact avec un animateur du Programme. La liste des animateurs est disponible sur le site du programme.
5. L'appel à projet est ouvert **du mardi 15 septembre au mardi 17 novembre 2015 à 12h00.**

Les pré-requis nécessaires, les conditions d'éligibilité, ainsi que les informations utiles à la présentation des projets sont disponibles dans le « Document de Mise en Œuvre » téléchargeable sur le site :

<http://www.interreg-alcotra.org>.

Le dossier de candidature devra être saisi sur le système Synergie CTE :

<https://synergie-cte.asp-public.fr>.

Pour des informations et demandes d'assistance relatives à la saisie du dossier de candidature sur le système Synergie CTE, merci de bien vouloir écrire à l'adresse suivante :

alcotra-synergiecte@rhonealpes.fr

Les éventuelles mises à jour du présent appel seront communiquées sur le site du programme. :

<http://www.interreg-alcotra.org>.

Pour tout renseignement concernant cet appel, les personnes intéressées pourront s'adresser aux animateurs territoriaux et au Secrétariat Conjoint.

*Le site officiel du Programme 2014-2020 est actuellement en phase de construction. Les informations concernant cet appel sont temporairement disponibles sur le site ALCOTRA 2007-2013 en fin de production.